

## Marchés pour l'année 1999 - Branchements au réseau d'eau - Lancement de la procédure d'appel d'offres

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Les travaux de terrassement nécessaires pour la réalisation des branchements d'eau sont confiés à l'entreprise. Il convient de prendre les dispositions pour permettre de désigner l'entreprise adjudicataire des travaux de terrassement pour l'exécution des branchements neufs au cours de l'année 1999.

Un marché de travaux publics à bons de commande sera conclu avec l'entreprise retenue pour un montant compris entre 350 000 F au minimum et 1 200 000 F hors taxes au maximum. Le montant du marché sera tributaire du nombre de branchements à réaliser.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du Service des Eaux, chapitre 892 article 2315 code programme 00512 code service 30700.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir après appel d'offres ainsi que le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1999 du Service des Eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 10 novembre 1998.*